



L'adjoint au maire Daniel Sperling a signé la convention de partenariat en présence d'Eugène Caselli, président de MPM, André Guinde, vice-président du syndicat mixte des transports, Marie-Louise Lota, vice-présidente de MPM, Gérard Soula, vice-président d'Aix-Marseille Université, le Professeur Tsimaratos, secrétaire général de la commission médicale d'établissement de l'AP-HM, et Laure-Agnès Caradec, conseillère communautaire.

Technologies. Marseille Métropole NFC, un partenariat censé faciliter l'accès aux services de proximité.

Le « sans contact » débarque à Marseille

La Ville de Marseille se lance dans le service mobile « sans contact » avec la nouvelle technologie « Communication en champs proche » - Near Field Communication, plus communément appelé NFC* - qui équipe aujourd'hui des cartes utilisées dans les transports en commun, les commerces et dans certains services publics.

Daniel Sperling, adjoint au maire de Marseille (UMP) délégué au Plan mieux vivre ensemble et l'accès à Internet pour tous, a présenté lundi la déclaration de partenariat Marseille Métropole NFC qui fait suite à l'appel à projets lancé par l'État et pour lequel Marseille a été retenue parmi neuf agglomérations en lice comme Grenoble ou Caen.

« Marseille dispose du projet le plus complet en termes d'offres et de services pour relever ce défi technologique », a déclaré l'élu. Ce partena-

riat a été signé avec la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM), le syndicat mixte des transports des Bouches-du-Rhône, l'Office du tourisme et des congrès de Marseille, l'AP-HM, Aix-Marseille Université.

Traçabilité et contrôle social

Dès le 2e trimestre 2013, l'usager marseillais pourra réaliser, via son mobile, des transactions comme obtenir des informations ; acheter et valider un titre de transport RTM dans tout le département, un ticket pour la piscine municipale ; payer une place de parking, un achat dans un commerce ; valider un billet de spectacle, sa carte d'abonnement à l'OM ; utiliser sa carte vitale, sa carte bancaire, sa carte étudiante ; ou encore accéder et démarrer un véhicule à partir d'un appareil mobile (Smartpho-

ne, téléphone portable, ordinateur portable, tablette numérique). Pour cela, l'usager doit télécharger l'application gratuite NFC qui donne accès à ces facilités en communiquant avec un autre périphérique NFC (récepteur dits sans contact) comme les oblitérateurs, les terminaux de paiement.

Se pose alors la question du contrôle social des individus par les autorités avec la traçabilité des déplacements, des comportements consuméristes, etc. « Que vous consultiez les pages jaunes sur votre téléphone ou que vous alliez au stade, la traçabilité existe déjà sur tous les Smartphones. Ce n'est pas acheter un ticket de transport qui va ajouter de la traçabilité », se défend Daniel Sperling.

Le coût du projet Marseille Métropole NFC est de 2,5 millions d'euros financés par l'État pour soutenir et développer cette filière dont le ministre chargé de l'Industrie, de l'énergie et de l'économie numérique annonçait, le 21 mars dernier, les premiers projets sélectionnés dans le cadre de l'appel Déploiement de services mobiles sans contact Near Field Communication (NFC).

LINDA BE DIAF
 ▲ * La NFC est une technologie de communication sans-fil à courte portée et haute fréquence qui permet l'échange d'informations entre des périphériques jusqu'à une distance d'environ 10 cm. En 2011, la NFC équipait 50 millions de tablettes tactiles et téléphones mobiles. Plus d'informations : www.afscm.org

0417077

CREUSÉ DES ARTS

VEN 27 AVRIL 21h

Philippe Lasserre Les David Fauriol
 GroSteSques

Humour

L'Artiste, c'est pas du cochon !

21 RUE PAGLIANO
 13004 MARSEILLE
 Métro L1 Chartreux
 et / ou bus 6
 Av de Montolivet
 Renseignements
 et adhésions
 04 91 06 57 02

Réservations

Espace Culture : 04 96 11 04 95 - Ticketnet / Virgin / Leclerc / Kiosque : 01 49 97 52 33
 Billetel / Fnac / Office du Tourisme / Géant / Carrefour : 04 91 39 94 94

C
a
L
C
■
Re
po
Ce
M
pa
co
na
M
l'h
pr
de
C
p
sp
51
m
di
d'
pc
p
s'

S
ir
I
I
■
p
a
t
le
d
p
le
d
c
le
r
q
b
p

LINDA BE DIAF

Technologies. Marseille Métropole NFC, un partenariat censé faciliter l'accès aux services de proximité.

Le « sans contact » débarque à Marseille

■ La Ville de Marseille se lance dans le service mobile « sans contact » avec la nouvelle technologie « Communication en champs proche » - Near Field Communication, plus communément appelé NFC* - qui équipe aujourd'hui des cartes utilisées dans les transports en commun, les commerces et dans certains services publics.

Daniel Sperling, adjoint au maire de Marseille (UMP) délégué au Plan mieux vivre ensemble et l'accès à Internet pour tous, a présenté lundi la déclaration de partenariat Marseille Métropole NFC qui fait suite à l'appel à projets lancé par l'État et pour lequel Marseille a été retenue parmi neuf agglomérations en lice comme Grenoble ou Caen.

« Marseille dispose du projet le plus complet en termes d'offres et de services pour relever ce défi technologique », a déclaré l'élu. Ce partena-

riat a été signé avec la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole (MPM), le syndicat mixte des transports des Bouches-du-Rhône, l'Office du tourisme et des congrès de Marseille, l'AP-HM, Aix-Marseille Université.

Traçabilité et contrôle social

Dès le 2e trimestre 2013, l'usager marseillais pourra réaliser, via son mobile, des transactions comme obtenir des informations ; acheter et valider un titre de transport RTM dans tout le département, un ticket pour la piscine municipale ; payer une place de parking, un achat dans un commerce ; valider un billet de spectacle, sa carte d'abonnement à l'OM ; utiliser sa carte vitale, sa carte bancaire, sa carte étudiante ; ou encore accéder et démarrer un véhicule à partir d'un appareil mobile (Smartpho-

ne, téléphone portable, ordinateur portable, tablette numérique). Pour cela, l'usager doit télécharger l'application gratuite NFC qui donne accès à ces facilités en communiquant avec un autre périphérique NFC (récepteur dits sans contact) comme les oblitérateurs, les terminaux de paiement.

Se pose alors la question du contrôle social des individus par les autorités avec la traçabilité des déplacements, des comportements consuméristes, etc. « Que vous consultiez les pages jaunes sur votre téléphone ou que vous alliez au stade, la traçabilité existe déjà sur tous les Smartphones. Ce n'est pas acheter un ticket de transport qui va ajouter de la traçabilité », se défend Daniel Sperling.

Le coût du projet Marseille Métropole NFC est de 2,5 millions d'euros financés par l'État pour soutenir et développer cette filière dont le ministre chargé de l'Industrie, de l'énergie et de l'économie numérique annonçait, le 21 mars dernier, les premiers projets sélectionnés dans le cadre de l'appel Déploiement de services mobiles sans contact Near Field Communication (NFC).

LINDA BE DIAF

▲ * La NFC est une technologie de communication sans-fil à courte portée et haute fréquence qui permet l'échange d'informations entre des périphériques jusqu'à une distance d'environ 10 cm. En 2011, la NFC équipait 50 millions de tablettes tactiles et téléphones mobiles. Plus d'informations : www.afscm.org



L'adjoint au maire Daniel Sperling a signé la convention de partenariat en présence d'Eugène Caselli, président de MPM, André Guinde, vice-président du syndicat mixte des transports, Marie-Louise Lota, vice-présidente de MPM, Gérard Soula, vice-président d'Aix-Marseille Université, le Professeur Tsimaratos, secrétaire général de la commission médicale d'établissement de l'AP-HM, et Laure-Agnès Caradec, conseillère communautaire.